

## DEMANDE INDIVIDUELLE DE DISPENSE DU « PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE À TITRE D'ACOMPTE D'IMPÔT SUR LE REVENU » REVENUS PERÇUS EN 2027

**Cette attestation doit être complétée, signée et parvenir à votre agence au plus tard le 30/11/2026**

**Je soussigné(e) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : | | | | | | | | | |

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : | | | | | | Commune : \_\_\_\_\_

Représenté(e) par (pour une personne physique mineure ou majeure sous tutelle ou curatelle) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : | | | | | | | | | |

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : | | | | | | Commune : \_\_\_\_\_

**Je demande à être dispensé(e) du prélèvement obligatoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu 2027** et portant sur les revenus de capitaux mobiliers ci-dessous (cocher la ou les cases correspondantes à votre situation) :

**les dividendes<sup>(1)</sup>** et j'atteste sur l'honneur et sous ma responsabilité que le revenu fiscal de référence (RFR) de mon foyer fiscal figurant sur l'avis d'imposition 2026 au titre de mes revenus 2025 est inférieur à 50 000 € si je suis contribuable célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve) – ou inférieur à 75 000 € si je suis soumis(e) à une imposition commune.

**les intérêts<sup>(2)</sup>** et j'atteste sur l'honneur et sous ma responsabilité que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal (RFR) figurant sur l'avis d'imposition 2026 au titre de mes revenus 2025 est inférieur à 25 000 € si je suis contribuable célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve) – ou inférieur à 50 000 € si je suis soumis(e) à une imposition commune.

**Je reconnais avoir été informé(e) que :**

- en cas de demande de dispense formulée irrégulièrement, je peux être redevable d'une **amende de 10 %** du montant des prélèvements obligatoires ayant fait l'objet de la demande de dispense (article 1740-0 B du Code Général des Impôts). Cette amende est recouvrée par l'administration fiscale sans que je puisse exercer de recours contre Société Générale;
- la demande de dispense produira ses effets sur tous mes comptes individuels, ainsi que sur chacun de mes comptes joints ou en indivision, ouverts dans les livres de Société Générale à titre privé, **sous réserve que chacun des autres co-titulaires ait signé une demande individuelle** dans les conditions requises par la présente attestation;
- si je suis entrepreneur individuel la demande de dispense produira ses effets sur tout(tous) le(s) compte(s) détenu(s) tant à titre privé qu'à titre professionnel;
- Une nouvelle demande de dispense devra être, le cas échéant, produite **chaque année**. Ainsi, pour l'année d'imposition 2028, la demande devra être remise à Société Générale avant le 30 novembre 2027 inclus sous réserve du montant du revenu fiscal de référence 2026 mentionné sur l'avis d'imposition 2027.

Fait à \_\_\_\_\_,

le | | | | | 2 | 0 | 2 | 6 |

**Signature du titulaire ou de son représentant légal :**

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  

(1) Article 117 quater du Code général des impôts (CGI). (2) Article 125 A du Code Général des Impôts (CGI).